



Conseil syndical du 17 mars 2025

Compte-rendu

Président de séance : Jean-Patrick MASSON
Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 3
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents

Dijon Métropole : Jean-Patrick MASSON (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Nicolas BOURNY (T)

Le 11 mars 2025, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Quinze délégués étaient présents. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 12 mars 2025, le Conseil syndical s'est réuni le 17 mars 2025, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Etaient absents excusés :

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Jean-Pierre PERROT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Martine CHAMBIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Camille COL - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Christian MARCHISET - Patricia GOURMAND - Jean-Luc SOLLER - Céline TONOT - Pierre PRIBETICH - Gérard HERMANN - Didier RELOT - Philippe LEMENCEAU - Massar N'DIAYE - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2024.

Rapport n° 1 - Débat d'orientations budgétaires - Année 2025 - Délibération n°2025-01

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets syndicaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Monsieur Masson présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (en annexe).

Le Conseil syndical débat et acte les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Rapport n°2 - Tableau des effectifs - Année 2025 - Délibération n° 2025-02

Monsieur Masson présente le tableau des effectifs au 01.01.2025:

Cadre d'emploi	Tableau des effectifs
Ingénieur principal	1 ETP
Ingénieur	0.9 ETP
Attaché territorial principal	0.9 ETP
Technicien territorial	1 ETP

Le Conseil syndical prend acte du tableau des effectifs au 01.01.2025.

Rapport n°3 : Convention de participation à l'InterCLE - Délibération n° 2025-03

Il est proposé de renouveler la convention relative à l'InterCLE afin notamment de formaliser la participation financière du Syndicat du bassin de l'Ouche, de la Communauté de communes Nuits-Saint-Georges - Gevrey-Chambertin, de Dijon métropole et du Syndicat du bassin de la Vouge, à la commission Inter CLE Vouge / Ouche sur l'année 2025 pour laquelle le SBV est la structure animatrice.

Cette convention répond à la nécessité de préservation et de sauvegarde de la nappe de Dijon Sud, aquifère identifié comme patrimonial et participant pour une grande part à l'alimentation en eau potable des habitants du Sud de l'Agglomération Dijonnaise.

La participation des collectivités porte sur le financement du poste de chargée de missions et des actions du contrat de nappe et est estimée à 16 250 € par partenaire pour 2025.

Prévisions 2025			
Missions	Coût estimatif € TTC	Subventions	Restant à charge
Animation du contrat et de l'InterCLE	51 500 €	70% AERMC	15 500 €
Balades aux bords de la Cent Fonts et sur la nappe de Dijon Sud	1 050	100%	0€
Proposer des animations pour les enfants (CE2-CM2)	3 000	1 200 € CD 21 + 50% de 1 800 € AERMC	900 €
Réhabiliter ou combler les ouvrages mettant en connexion les deux nappes	65 000	Jusqu'à 70% AERMC + 10% CD21 ?	≈ 14 000 €
Sensibiliser la profession viticole aux économies d'eau (1ère tranche)	5 000	Jusqu'à 50%	2 500 €
Projet expérimental de déconnexion des eaux pluviales chez les particuliers - 1ère partie		Animation interne	
Améliorer les connaissances globales sur la nappe de Dijon Sud - 1ère partie	30 000	Jusqu'à 70% AERMC + 10 % CD 21 ?	6 600 €
Étude de gouvernance : élargissement de l'InterCLE (en collaboration avec SBV, SBO, SITIV et SITNA)	35 000	Jusqu'à 70% AERMC + 10 % CD21 ?	≈ 7 000 €
Actualisation EVP (en collaboration avec SBV)	-	Jusqu'à 70% AERMC	≈ 8 000 €
Plan d'action de l'étude prospective (en collaboration avec SBV, SBO, SITIV et SITNA)	-	70% AERM&C + 10% CRBFC	≈ 10 000 €
TOTAL	-	-	≈ 65 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer la convention InterCLE avec le Syndicat du bassin de la Vouge, la Communauté de communes Nuits-Saint-Georges - Gevrey Chambertin, et Dijon métropole, pour l'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Le Président,



Jean-Patrick Masson